



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2223

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Fleurieu sur Saône**

objet : **Captage de Tourneyrand - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

Conseil du 18 septembre 2017**Délibération n° 2017-2223**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Fleurieu sur Saône

objet : **Captage de Tourneyrand - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Ce projet fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

La Métropole de Lyon assure l'alimentation en eau potable d'environ 1 300 000 habitants.

Le champ captant de Crépieux Charmy produit près de 90 % de cette eau, les 10 % restant proviennent de 8 zones de captages périphériques, dont le champ captant de Fleurieu Tourneyrand.

Dans le cadre de la rédaction du schéma directeur eau potable et de l'étude de sécurité de 2007 menée sur le réseau d'eau potable, il a été mis en évidence :

- la vulnérabilité du captage principal de Crépieux Charmy, et donc l'obligation de diversifier les ressources de production en eau afin de pallier à un éventuel problème sur cette ressource,
- la nécessité d'avoir géographiquement différentes sources d'approvisionnement dans le cas d'une rupture sur le réseau structurant de distribution,
- l'obligation de respecter l'évolution des normes de qualité de l'eau de distribution.

L'objectif du projet est de pouvoir alimenter les communes du nord-est de l'agglomération lyonnaise directement et de façon autonome par un captage situé au cœur de la zone.

II - Objectifs

La Commune de Fleurieu sur Saône, située à 15 kilomètres au nord de Lyon, possède sur son territoire un captage d'eau potable, dit captage de Tourneyrand, dimensionné pour un débit de production de 100 mètres cubes par heure. La Métropole utilise cette ressource pour alimenter son réseau et souhaite augmenter le débit d'exploitation à 300 mètres cubes par heure. Cela représente une alternative à la ressource de Crépieux Charmy.

Les études préliminaires confirment la faisabilité du projet moyennant :

- la création d'un nouvel ouvrage de pompage,
- la création d'une conduite d'adduction,
- la mise en place de moyens de traitement afin d'améliorer la qualité de l'eau notamment en respectant la nouvelle norme en arsenic,
- l'amélioration ou la modification de réseaux ou d'ouvrages nécessaires pour rendre cette alimentation performante.

Le projet prévoit la construction d'une nouvelle canalisation d'adduction sans desserte et dimensionnée pour la future production du captage de Fleurieu Tourneyrand, ainsi que des aménagements nécessaires à la desserte.

III - Coût financier

Année 2017	Coût en €HT
sondages et investigations préparatoires	85 000
sécurisation réseau du réseau	80 000
Total	165 000
Année 2018	Coût en €HT
interventions réseaux	92 000
foncier	80 000
refoulement : création de 300 millimètres de diamètre sur 1 400 mètres	500 000
création de 100 millimètres de diamètre sur 200 mètres	110 000
travaux sur réservoirs	198 000
exutoire Saône	245 000
Total	1 225 000
Total des années 2017 et 2018	1 390 000

Les frais de fonctionnement de l'ouvrage seront à la charge de l'exploitant et de la Métropole selon les modalités prévues au contrat de délégation de service public ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux sur le captage de Tourneyrand situé sur la Commune de Fleurieu sur Saône.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P20 - Eau potable pour un montant de 1 390 000 €HT en dépenses à la charge du budget annexe des eaux selon l'échéancier suivant sur l'opération n° 1P20O5211 :

- 2017 : 165 000 €HT,

- 2018 : 1 225 000 €HT.

Le montant total de l'autorisation de programme est porté à 1 500 000 €HT en raison de l'individualisation de 110 000 €HT déjà effectuée dans le cadre de l'autorisation de programme relative aux études.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.